

CAHIER TARIFAIRE 2026

TANGER MED
ZONES





CAHIER TARIFAIRE

2026

SOMMAIRE



SECTION 1
AUTORISATION
D'INSTALLATION

SECTION 1
AUTORISATION D'INSTALLATION

Les investisseurs souhaitant s'établir à **Tanger Med Zones (TMZ)** doivent soumettre une demande d'autorisation d'installation incluant les documents nécessaires à la constitution du dossier, en échange d'un accusé de réception.

La commission TMZ examinera la demande dans un délai maximal de 8 jours à compter de la date de dépôt.

Les dossiers soumis à la décision de la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI) seront ensuite transmis à cette dernière pour instruction, conformément à la réglementation en vigueur.

Les documents nécessaires pour constituer la demande sont :

SOCIÉTÉ EN COURS DE CRÉATION	SOCIÉTÉ CRÉE
QUESTIONNAIRE COMPLÉTÉ	QUESTIONNAIRE COMPLÉTÉ
LETTRE ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA CRUI	LETTRE ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA CRUI
COPIE DU CERTIFICAT NÉGATIF DE DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ À CRÉER	COPIE DES PIÈCES D'IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ
COPIE DES PIÈCES D'IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ	EXTRAIT DU REGISTRE DE COMMERCE
ENGAGEMENT SIGNÉ ET LÉGALISÉ PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ	COPIE DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ
	PV DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CA OU DE L'AG
	ENGAGEMENT SIGNÉ ET LÉGALISÉ PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ
NOTE DE PRÉSENTATION DU PROJET	NOTE DE PRÉSENTATION DU PROJET

Les frais administratifs relatifs à l'examen des demandes d'installation au sein de la plateforme industrielle Tanger Med sont les suivants :

	NOUVELLE DEMANDE D'INSTALLATION	MISE À JOUR DE LA DÉCISION D'INSTALLATION
ZONE SOUS DOUANE	2 500 EUROS	500 EUROS
ZONE HORS DOUANE	30 000 DH (TTC)	5 000 DH (TTC)



SECTION 2
GRILLE TARIFAIRE –
VENTE DE TERRAIN

SECTION 2
GRILLE TARIFAIRE – VENTE DE TERRAIN

ZONE SOUS DOUANE (TAC / TFZ)	
SUPERFICIE (m²)	TARIFS (EUROS/m²)
0 - 2 500	100
2 500 m² - 5 000 m²	95
5 000 m² - 10 000 m²	90
10 000 m² - 20 000 m²	85
20 000 m² < S	80

ZONE HORS-DOUANE		
TERRAINS INDUSTRIELS & LOGISTIQUE (INCLUANT FUSION DES LOTS)		
SUPERFICIE	TARIFS TAC /TFZ (MAD par m²)	TARIFS TP (MAD par m²)
0 - 2 500	1500	900
2 500 - 5 000	1200	800
5 000 - 10 000	1100	700
10 000 - 20 000	1000	700
S > 20 000	900	700
TERRAINS TERTIAIRES & SERVICES (FUSION DES LOTS NON-APPLICABLE)		
S < 1000	1700 (MAD par m²)	
S > 1000	1500 (MAD par m²)	

ZONE COMMERCIALE DE CABO NEGRO (ZCC)

Les prix de vente de terrains au sein de la zone commerciale de Cabo Negro varient en fonction des lots :

ZONE COMMERCIALE DE CABO NEGRO (ZCC)	A partir de 850 MAD/M²
--------------------------------------	-------------------------------



SECTION 3
GRILLE TARIFAIRE –
LOCATION

SECTION 3
GRILLE TARIFAIRE – LOCATION

BÂTIMENT STANDARDS

Les conditions commerciales relatives à la mise en location des bâtiments standards prêts à l'emploi destinés à un usage industriel sont les suivantes :

	TAC / TFZ	TFZ (PORTE SUD)
9 ans	6 euros /m²/mois	7 euros /m²/mois
6 ans	6,5 euros /m²/mois	7.5 euros /m²/mois
3 ans	7 euros /m²/mois	8 euros /m²/mois

CAUTIONS/GARANTIES POUR LOCATION D'UN BÂTIMENT STANDARD À USAGE INDUSTRIEL

	CAT 1	CAT 2	CAT 3
Garantie Bancaire	6 mois de Loyer	6 mois de Loyer	3 mois de Loyer
Dépôt de cautionnement	6 mois de Loyer	3 mois de Loyer	3 mois de Loyer
Garantie porte-fort de la maison mère	Applicable	Applicable	Applicable

- > Les trois types de garanties ne sont pas interchangeable dans le cas susmentionné et sont tous obligatoires pour la location d'un bâtiment standard à usage industriel.
- > Révision triennale des loyers à hauteur de 10%.

BÂTIMENT BUILT-TO-SUIT (BTS)

Les conditions commerciales relatives à la mise en location des bâtiments sur commande « Built to Suit » sont les suivantes :

CAUTIONS/GARANTIES DE LA PROMESSE DE BAIL

	CAT 1	CAT 2	CAT 3
Garantie Bancaire	50% du coût de projet	30% du coût de projet	15% du coût de projet
Dépôt de cautionnement	12 mois de Loyer	9 mois de Loyer	6 mois de Loyer
Garantie porte-fort de la maison mère	Applicable	Applicable	Applicable

- > La garantie bancaire et le dépôt de garantie ne sont pas exigibles cumulativement ; la constitution de l'une ou l'autre suffit.
- > La garantie porte-fort, quant à elle, demeure obligatoire, indépendamment des autres conditions prévues par la promesse de bail.

CAUTIONS/GARANTIES DU CONTRAT DE BAIL

	CAT 1	CAT 2	CAT 3
Garantie Bancaire	9 mois de Loyer	6 mois de Loyer	6 mois de Loyer
Dépôt de cautionnement	6 mois de Loyer	6 mois de Loyer	3 mois de Loyer
Garantie porte-fort de la maison mère	Applicable	Applicable	Applicable

- > Le montant du loyer est déterminé à l'issue de l'étude du dossier technique et la prise en compte des demandes du locataire.
- > La durée minimale du contrat de bail est de dix (10) ans.
- > Les trois types de garanties ne sont pas interchangeables dans le cas susmentionné et sont tous obligatoires.





SECTION 4
FRAIS DE GESTION

SECTION 4
FRAIS DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article 67 du règlement intérieur, Tanger Med Zones facture les services de gestion relative aux prestations de surveillance, maintenance des voiries, l'entretien, nettoyage, l'éclairage public, l'entretien des espaces verts et autres...

Les occupants de la zone doivent régler leur quote-part des frais de gestion dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Ces frais sont calculés comme suit :

ZONE	ZONE SOUS DOUANE	ZONE HORS DOUANE
Tanger Free Zone	1 Euro	8 MAD (TTC)
Tanger Automotive City	1 Euro	8 MAD (TTC)
Tétouan Park	-	2 MAD/m²/an (HT)
Tétouan Shore	-	15% du loyer
Zone Commerciale de Cabo Negro	-	10 MAD/m²/an





SECTION 5

FRAIS D'ACCES –
BADGES ET MACARONS

SECTION 5

FRAIS D'ACCES – BADGES ET MACARONS

Dans le cadre du déploiement de sa feuille de route digitale, Tanger Med Zones a lancé son guichet unique numérique « Zones Community System » (ZCS), centralisant l'ensemble des solutions digitales au service des opérateurs de Tanger Med Zones (TMZ).

Parmi les services proposés par le Zones Community System, on retrouve la solution GATE ACCESS qui permet de simplifier le contrôle et la gestion des accès, pour l'ensemble des usagers des zones de TMZ.

Pour accéder aux services du « Zones Community System », les usagers de Tanger Med Zones doivent disposer d'un compte client. Ce compte peut être créé facilement via le service OIAM en scannant ce code et en suivant les étapes indiquées.

Scannez le code QR pour découvrir la plateforme
Zones Community Systems



Les badges et macarons peuvent ensuite être commandés électroniquement via Gate Access.

À noter que toute personne physique ou tout mandataire de toute personne morale qui réalise des opérations industrielles, de commerce, de courtage international ou de services dans la zone franche, reçoit de Tanger Med Zones une carte dite « badge d'accès », renouvelable le 1er janvier de chaque année et qui constitue le document l'autorisant à pénétrer et circuler en zone franche. Pour obtenir cette carte, l'investisseur intéressé doit remettre à TMZ tout document prouvant son activité.

Tout véhicule entrant en zone franche reçoit un « tag intelligent », que le chauffeur doit placer et coller, de façon apparente, sur le pare-brise du véhicule.

TARIFS 2026	BADGES	MACARONS	ABONNEMENT
	TMZ	TMZ	
CLIENT INTERNE II Effectif 001-100 II	100,00 MAD	250,00 MAD	2000,00 MAD
CLIENT INTERNE II Effectif 101-500 II	80,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT INTERNE II Effectif 501-999 II	60,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT INTERNE II Effectif 1000 et plus II	40,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT EXTERNE	250,00 MAD	300,00 MAD	
TRANSPORT MARCHANDISE	*	550,00 MAD	
TRANSPORT MARCHANDISE "REMPLACEMENT"	50,00 MAD	550,00 MAD	
TRANSPORT PERSONNEL	*	300,00 MAD	
TRANSPORT PERSONNEL "REMPLACEMENT"	50,00 MAD	300,00 MAD	
ABONNEMENT ACCES CLIENT			

* Chaque macaron sera livré avec le badge du chauffeur correspondant.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- > Les badges et macarons TMZ donnent accès à l'ensemble des zones d'activité de Tanger Med Zones : **TFZ, TAC, TP et TOS.**
- > Les commandes pour l'année N+1 doivent être effectuées avant le 31 décembre de l'année N.
- > Le nombre de badges téléchargés doit correspondre strictement à celui indiqué sur le bon de commande.
- > Le renouvellement des badges s'effectue automatiquement sur une base annuelle, après chaque paiement. Les données du personnel de l'année N sont accessibles sur la plateforme et peuvent être dupliquées, modifiées ou complétées pour les besoins de la campagne N+1.
- > Conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le numéro A-CA-699/2024.





SECTION 6

GESTION DES FLUX DE MARCHANDISES

SECTION 6

GESTION DES FLUX DE MARCHANDISES

1. FREIGHT ACCESS

Parmi les services digitaux de « Zones Community System » (ZCS) figure FREIGHT ACCESS, une application qui permet, en plus de la gestion automatisée des flux intra-zone, d'enregistrer et de valider les bulletins d'entrée et de sortie des marchandises aux différents points d'accès de TMZ.

FREIGHT ACCESS permet le traitement électronique de toutes les déclarations d'entrée et de sortie des marchandises en zone franche. Le déclarant doit remplir et soumettre le formulaire de déclaration, dans lequel :

- > Il indique la valeur et la nature de la marchandise ainsi que le nombre, le poids, le genre, la marque, le pays d'origine et la nature des colis qui la contiennent ;
- > Il précise si la marchandise doit être entreposée dans un magasin ou sur un terre-plein lui appartenant;
- > Il reconnaît que la marchandise ne fait pas partie de la liste des produits prohibés tels que définis par la loi.

ABONNEMENT ANNUEL FREIGHT ACCESS

1000 MAD/an

N.B : L'ouverture de chaque compte utilisateur nécessite le paiement de frais annuels, renouvelés automatiquement après chaque transaction.

2. FRAIS DUM PROVISIONNELLE

Les frais encourus par le déclarant ou l'opérateur pour chaque déclaration provisionnelle ouverte par mois.

FRAIS DUM PROVISIONNELLE

300 MAD/Déclaration

3. FRAIS DE DOSSIER - GESTION DES DÉCHETS

Les frais associés à la soumission annuelle du dossier de déchets, par les entreprises engagées dans l'activité de traitement et d'évacuation des déchets industriels, qu'ils soient recyclables ou non, provenant des exploitants de la zone franche, sont à :

FRAIS DE DOSSIER DE GESTION DES DECHETS

50 000 MAD/an

4. DROITS D'ACCÈS DES CAMIONS DÉCHETS

Les coûts liés à l'autorisation octroyée aux entreprises ayant déposé leur dossier annuel pour l'élimination des déchets.

DROITS D'ACCES DES CAMIONS DECHETS
300 MAD/Accès

5. FRAIS D'OCCUPATION DES ESPACES COMMUNS

Les frais d'occupation des espaces communs font référence aux frais supportés par le transporteur par camion pour chaque nuit passée dans la zone.

	MONTANT	NOMBRE DE NUITÉES
Frais d'occupation des espaces communs	100 MAD	1 - 3 nuitées
	500 MAD	4 - 7 nuitées
	1 000 MAD	A partir de la 8 ^{ème} nuitée*

** En cas de litige ou de blocage par les services douaniers pour une durée excédant huit nuitées, une tarification de 300 DH par jour sera appliquée, sous réserve de la présentation d'une copie du dossier de litige et/ou de la mainlevée des services douaniers.*

6. PONT-BASCULE SOLUTION DE PESAGE CAMIONS

Frais liés à la pesée des camions.

PONT-BASCULE SOLUTION DE PESAGE CAMIONS
60 MAD

7. FRAIS DES TRAVAUX RÉMUNÉRÉS

FRAIS DES TRAVAUX REMUNERES
300 MAD / 4 H





SECTION 7
AUTRES

SECTION 7
AUTRES

1. FRAIS D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR EXPOSITION ET EVENEMENTS

Les frais d'occupation temporaire applicables aux expositions et événements sont calculés en fonction du nombre de jours d'exploitation effective, les journées d'installation étant expressément exclues de la tarification.

NBRE DE JOURS	5 – 10	10 – 30	10 – 30
TARIFICATION (MAD/JOUR)	2 500	2 200	2 000

2. PÉNALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les Infractions liées au non-respect de l'environnement, et dont le constat est resté sans suite dans un délai de 24h, seront facturées au contrevenant aux **frais de remise en état** majorés de **2000 Euros**.

3. RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Les frais de raccordement sont fixés selon les tarifs établis par chaque fournisseur délégataire, et englobent généralement les dépenses liées à l'installation des équipements requis ainsi que les frais administratifs associés à la mise en service.

Ces coûts varient selon la zone géographique et le prestataire chargé de la fourniture d'électricité dans cette zone.

4. RACCORDEMENT POUR ASSAINISSEMENT & EAU

Les frais de raccordement au réseau d'assainissement comprennent les coûts engagés pour établir la connexion au système d'assainissement, ainsi que les frais administratifs liés à la mise en service. Ces frais varient en fonction du volume de consommation du projet et sont déterminés par le prestataire responsable de la gestion de l'eau dans la zone.

5. FRAIS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU TELECOM

Les frais de raccordement au réseau de télécommunications comprennent les dépenses nécessaires pour établir une connexion au réseau de communication, permettant l'accès aux services de téléphonie et d'Internet. Ces coûts peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs tels que la distance entre le site et le point de raccordement au réseau, les équipements requis et les spécifications techniques de l'installation.

L'installation et la gestion administrative associées à la mise en service du raccordement au réseau de télécommunications sont gérées par **Cires Technologies**.



SECTION 8
CONTACTS

SECTION 8
CONTACTS

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00.

Un numéro est mis à votre disposition pour vous informer, vous orienter et répondre à toutes vos questions ; nos équipes sont à votre écoute pour vous apporter une assistance rapide et efficace.

Service Clients	080 20 20 869
-----------------	---------------

RACCORDEMENT EAU ET ÉLECTRICITÉ/ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

ZONE	OPÉRATEUR
TANGER AUTOMOTIVE CITY	TANGER MED UTILITIES +212 (0) 6 61 50 63 29 y.bakali@tmu.ma
TANGER FREE ZONE	AMENDIS TANGER +212 (0) 6 61 23 08 37 ismail.achahboun@veolia.com
TETOUAN PARK	SRM +212 (0) 80 200 77 77 sahim@srm.ma/crc@srm.ma
TETOUAN SHORE	TANGER MED UTILITIES +212 (0) 6 61 50 63 29 y.bakali@tmu.ma
ZONE COMMERCIALE DE CABO NEGRO	AMENDIS TETOUAN +212 (0) 802 008 000

RÉSEAU TÉLÉCOM

OPÉRATEUR
CIRES TECHNOLOGIES +212 (0) 539 321 312/309 c.support@cirestechnologies.ma



www.tangermedzones.com